



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

Absents excusés :

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;
M. Arnaud MERCIER ;
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

2008.12.01 : Décision modificative n°2

- **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-11, L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n° 2008-02-01 du Conseil Communautaire du 19 février 2008 approuvant le Budget Primitif 2008

Vu la délibération n° 2008-10-01 du Conseil communautaire du 14 octobre 2008 approuvant la décision modificative n°1 du budget 2008

Considérant la nécessité de procéder à certaines modifications budgétaires telles qu'elles figurent au tableau ci-après ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) décide de modifier les crédits de dépenses du budget 2008,
- 2) vote la décision modificative n°2 telle qu'elle suit :

Décision Modificative n°2 du budget 2008

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestionn.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0.00 €		
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					0.00 €		
Chapitre 67					187 000.00 €		
67	673	812	ENV	Titres annulés sur exercices antérieurs	187 000.00 €		Ajustement de crédits liés à la régularisation de titres annulés sur les exercices antérieurs à l'année 2008 (surestimation d'une recette 2007 rattachée à l'exercice 2008 à hauteur de 157 450,37 € et régularisations diverses pour 29 492,53 €)
Chapitre 011					-187 000.00 €		
011	611	812	ENV	Contrats de prestations de services avec des entreprises	-187 000.00 €		Contrepartie identifiée sur le chapitre 011
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestionn.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					0.00 €		
TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT					0.00 €		
Chapitre 21					107 000.00 €		
21	2188	812	ENV	Autres immobilisations corporelles	107 000.00 €		Rachat du parc de bacs de Bois d'Arcy pour un montant de 85 000,00 € et ajustements divers pour 22 000,00 €
Chapitre 23					-107 000.00 €		
23	2313	812	ENV	Constructions	-107 000.00 €		Ajustement de la section d'investissement (financement du crédit d'acquisition de bacs)

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

